



Nombre de membres en exercice : 09

SÉANCE DU JEUDI 3 JUILLET 2025

A l'ouverture de la séance :

Nombre de présents : 05

Mise en discussion du rapport :

Nombre de votants : 05

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, le jeudi trois juillet à onze heures, le comité de la Caisse des Ecoles s'est réuni à la Mairie de Le Port, sous la présidence de Mme Mémouna Patel, vice présidente.

Secrétaire de séance : M. David Aipar.

Etaient présents : Mme Mémouna Patel Vice présidente, Mme Fanny Rivière, représentante de Marie-Laure Ball, Inspectrice du Port I, Mme Maryse Ceschiutti Directrice de l'école élémentaire Francis Rivière, M. Denis Layemard Directeur de l'école maternelle Henri Wallon, Mme Frédérique Belda Directrice de l'école maternelle Pauline Kergomard.

Absents excusés : M. Olivier Hoarau Président, Mme Aurélie Testan Membre titulaire, Mme Lysie Narayanin Directrice de l'école élémentaire Eugène Dayot.

Absents : M. Mickaël Ralaïtava, Délégué du Préfet.

Ouverture de la séance : 11h00

Départ en cours de séance : Néant.

Affaire n° 2025-014

BUDGET PRIMITIF 2025 -
DELIBÉRATION MODIFICATIVE

NOTA : Le Président certifie que la convocation a été faite et affichée le 27 juin 2025.

La Liste des délibérations a été affichée à la porte de la mairie et publiée sur le site le 7 juillet 2025.

LE PRÉSIDENT



Olivier HOARAU



Affaire n° 2025-014

BUDGET PRIMITIF 2025 - DELIBÉRATION MODIFICATIVE

LE COMITÉ DE LA CAISSE DES ÉCOLES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Éducation ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Vu la délibération n° 2025-002 du comité de la Caisse des écoles du 24 mars 2025 relative aux orientations budgétaires ;

Vu la délibération n° 2025-005 du comité de la Caisse des Ecoles du 03 avril 2025 relative au budget primitif 2025 ;

Vu le rapport présenté en séance ;

Considérant qu'une erreur matérielle s'est produite dans la répartition des crédits entre les chapitres de la section de fonctionnement du budget primitif 2025 ;

Après avoir délibéré et à l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 : d'approuver le budget primitif 2025 de la Caisse des Ecoles, dont les crédits sont votés au niveau des chapitres budgétaires ;

Article 2 : d'arrêter l'équilibre budgétaire à 235 000,00 € en section de fonctionnement et à 18 000 € en section d'investissement ;

Article 3 : d'autoriser le Président ou la Vice-présidente habilitée, à signer tous les actes correspondants.

POUR EXTRAIT CONFORME
LE PRÉSIDENT



Olivier HOARAU

CAISSE DES ÉCOLES

BUDGET PRIMITIF 2025 DELIBÉRATION MODIFICATIVE

Le présent rapport a pour objet de recueillir l'avis du Comité de la Caisse des Ecoles sur l'ajustement des crédits entre les chapitres de la section de fonctionnement du budget primitif (BP) pour l'exercice 2025.

Par délibération n° 2025-005 en date du 03 avril 2025, le Comité de la Caisse des Ecoles a voté le budget primitif (BP) équilibré à hauteur de 235 000 € en section de fonctionnement et de 18 000 € en section d'investissement.

Cependant, pour la section de fonctionnement, une erreur matérielle s'est produite dans la répartition des crédits entre les chapitres.

Il convient donc d'ajuster la répartition des crédits entre les différents chapitres de la section de fonctionnement. L'équilibre général des sections (235 000 € en fonctionnement et 18 000 € en investissement) reste inchangé.

En section de fonctionnement :

Les prévisions de recettes sont constituées de la subvention versée par le budget principal de la Ville à hauteur de 235 000 €. Ces recettes servent à financer :

- les charges à caractère général (chapitre 011), à hauteur de 159 300 €, composées principalement :
 - fournitures à caractère pédagogique (fournitures pour le RASED, ouvrages de bibliothèque, fournitures et matériel scolaires) : 95 000 € ;
 - frais de gestion administrative : 64 300 € ;
- les frais de séjour pour les classes de découverte (chapitre 65) : 11 999 € ;
- la valorisation des concours apportés par la Ville pour le fonctionnement de la Caisse des Ecoles au niveau des charges de personnel (chapitre 012) : 46 700 € ;
- les charges spécifiques (chapitre 67) : 1 € ;
- les opérations d'ordre (chapitre 042) : 17 000 €.

En section d'investissement :

Les dispositions rappelées ci-après, votées lors de la séance du 03 avril 2025 restent inchangées.

Les prévisions de recettes sont constituées de l'amortissement des immobilisations (chapitre 042 – 17 000 €). En dépenses, une inscription est effectuée au titre des dépenses d'équipement (chapitres 20 et 21) pour le même montant.

Par ailleurs, une inscription de 1 000 € est faite concernant les opérations patrimoniales (chapitre 041). Il s'agit d'opérations de retraitement comptable, budgétairement neutres car on les retrouve en dépenses et en recettes au niveau de la section d'investissement.

Il est demandé au **Comité de la Caisse des Ecoles** :

- d'approuver le Budget Primitif 2025 dont les prévisions sont votées au niveau du chapitre ;
- d'arrêter l'équilibre budgétaire à 235 000,00 € en section de fonctionnement et à 18 000,00 € en section d'investissement ;
- d'autoriser le Président ou la vice-présidente habilitée, à signer tous les actes correspondants.

CAISSE DES ÉCOLES
BUDGET PRIMITIF 2025

Envoyé en préfecture le 16/07/2025
Reçu en préfecture le 16/07/2025
Publié le 17/07/2025
ID : 974-269740312-20250703-DL_2025_014-DE



ANNEXE AU RAPPORT DE LECTURE

■ **En section de fonctionnement**, les recettes et les dépenses sont présentées ci-après par chapitre :

Recettes

CHAPITRES	MONTANT
Opérations réelles	
74 – Dotations et participations	235 000,00
<i>Sous-total opérations réelles</i>	<i>235 000,00</i>
TOTAL RECETTES	
	235 000,00

Dépenses

CHAPITRES	MONTANT
Opérations réelles	
011 – Charges à caractère général	159 300,00
012 – Charges de personnel	46 700,00
65 – Autres charges de gestion courante	11 999,00
67 – Charges spécifiques	1.00
<i>Sous-total opérations réelles</i>	<i>218 000,00</i>
Opérations d'ordre	
042 – Opérations d'ordre - Transferts entre sections	17 000,00
<i>Sous-total opérations d'ordre</i>	<i>17 000,00</i>
TOTAL DEPENSES	
	235 000,00

■ **En section d'investissement**, les recettes et les dépenses sont présentées ci-après par chapitre :

Recettes

CHAPITRES	MONTANT
Opérations d'ordre	
040 – Opérations d'ordre - Transferts entre sections	17000,00
041 – Opérations patrimoniales	1 000,00
<i>Sous-total opérations d'ordre</i>	<i>18 000,00</i>
TOTAL RECETTES	18 000,00

Dépenses

CHAPITRES	MONTANT
Opérations réelles	
20 – Immobilisations incorporelles	3 000,00
21 – Immobilisations corporelles	14 000,00
<i>Sous-total Opérations réelles</i>	<i>17 000,00</i>
041 – Opérations patrimoniales	1 000,00
<i>Sous-total opérations d'ordre</i>	<i>1 000,00</i>
TOTAL DEPENSES	18 000,00